

2011 29

Volontariat et Développement Local

Identification d'axes d'intervention du
volontaire dans la mise en œuvre des projets
et programmes de développement local

Présentation
Mr Seydina Issa NDIAYE

Seydina Issa Laye NDIAYE, Administrateur
Civil, CV3A

PLAN DE PRESENTATION

- Volontariat
- Développement Local
- Mission des Collectivités Locales
- Programme National de Développement Local
- Comité National de Coordination et de Promotion du Volontariat (CNCPV)
- Objectifs du CNCPV
- Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)
- Justification du volontariat des séniors

Volontariat

- Le volontariat est la rencontre d'un désir d'engagement d'un citoyen avec le projet d'intérêt général porté par une association, une fondation ou un autre organisme à but non lucratif.
- Il organise la participation désintéressée du volontaire au projet d'intérêt général en lui permettant de s'y investir librement et pleinement pour une durée déterminée.

Volontariat (suite)

- Engagement au service de la mise en œuvre des politiques sectorielles, de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté et des Objectifs du Millénaire pour le Développement.
- Le volontariat pour le développement local participatif est une affaire de tous dans la complémentarité autour du Savoir, du Savoir-faire, de l'Avoir et du Pouvoir.

Volontariat (suite)

- Mettre son Savoir, son Savoir-faire, son Avoir, son Pouvoir au service de la création et de la gestion d'activités génératrices de revenus.
- Acteur ayant des connaissances et des compétences et qui prend en compte les besoins socio-économiques clairement exprimés par les citoyennes et les citoyens qui acceptent de participer au processus.

Développement Local

- Le volontaire doit avoir une bonne maîtrise des réalités des CL (régions, communes et communautés rurales);
- Le volontaire doit être disponible, discret avoir une bonne capacité d'écoute.
- Chaque CL doit se doter d'une banque de données de projets participatifs;
- Le volontaire et la CL doivent s'appuyer sur des acteurs engagés pour animer le développement à la base et le rendre concret par des Actes Visibles, Utiles et Durables.

Développement Local (suite)

- Volonté de contribuer à :
 - L'accès équitable aux services sociaux de base;
 - La création de richesse;
 - L'amélioration de la qualité de vie en milieu rural et urbain;
 - La prise en charge des affaires locales.

Développement Local (suite et fin)

- Le développement local privilégie:
 - La concertation entre les partenaires locaux pour une mise en commun,
 - L'information qui permet l'accès au savoir,
 - La formation des acteurs concernés,
 - La coordination des stratégies et des initiatives,
 - La réalisation des actions retenues,
 - Le suivi et l'évaluation des projets exécutés.

Programme National de Développement Local

- L'Etat du Sénégal a mis en place un Programme National de Développement Local (PNDL) qui devient le principal instrument d'exécution de la stratégie nationale de développement local mettant en avant les collectivités locales (CL) comme porte d'entrée adéquate pour toutes les actions de développement local.

PNDL (suite)

- Le PNDL constitue un cadre d'harmonisation et de mise en cohérence des différentes interventions sur le terrain;
- Mise en place de cadres de concertation pour rentabiliser au mieux les interventions des volontaires nationaux, des volontaires internationaux et de tous les acteurs des politiques publiques de développement;

PNDL (suite)

- Coordination des stratégies de réduction de la pauvreté, du renforcement de la démocratie locale;
- Mission de planification, de coordination et de mobilisation des ressources;
- Information des différents corps de volontaires sur les missions du PNDL;
- Valoriser les actions/activités des volontaires en les rendant plus visibles.

PNDL (suite et fin)

- Les volontaires ont un grand rôle à jouer dans le PNDL qui est chargé de:
 - La consolidation du cadre réglementaire (collectivités locales/administration);
 - Le renforcement des capacités des acteurs dont les volontaires;
 - Le développement des activités économiques;
 - La réalisation d'infrastructures de base.

Direction de l'Appui au Développement Local (DADL)

- Accueil et Accompagnement des volontaires du fait de sa présence à tous les niveaux de l'administration;
- Réceptacle pour la famille des volontaires au niveau de la base avec une bonne répartition des CADL (Centre d'Assistance au Développement Local), ex CERP (Centre d'Expansion Rurale Polyvalent);

DADL (suite et fin)

- Allié essentiel pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) du fait de sa mission principale d'appui et de conseil des Organisations Communautaires de Base (OCB) et des Collectivités Locales CL);

Direction du Développement Communautaire (DDC)

- Coordonne les interventions des différentes OI IG (Organisations Non Gouvernementales), partenaires importants du développement local et des Collectivités Locales.

Seydina Issa Laye NDIAYE, Administrateur
Civil, CV3A

Comité National de Coordination et de Promotion des Volontaires

- Le volontariat trouve son meilleur champ d'expression au niveau local, raison pour laquelle, le Comité National de Coordination et de Promotion des Volontaires (CNCPV) a décidé de se rapprocher des CL pour étudier avec elles les synergies d'actions à développer et à mettre en œuvre.

CNCPV (suite)

- Jeter les bases d'une forte collaboration entre les CL et les organisations de volontaires d'une part et, d'autre part, entre les organisations de volontaires elles même;
- Promouvoir le volontariat dans le cadre de l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

CNCPV (suite et fin)

- Sensibiliser les populations et les CL sur l'importance de l'action volontaire dans le processus de développement local;
- Définir de manière consensuelle les modalités de collaboration entre les CL et les volontaires étrangers ou nationaux;
- Définir les modalités de collaboration entre les organisations locales de volontaires.

Projet d'Appui à la Coordination et à la Promotion du Volontariat

- Le Projet d'Appui à la Coordination et à la Promotion du Volontariat au Sénégal (ACOPROV) mobilise des ressources significatives pour la promotion du volontariat de masse;
- ACOPROV apporte une dimension nouvelle dans la perception et l'approche du volontariat au Sénégal

ACOPROV (suite)

- La mise en œuvre du projet ACOPROV permettra de porter loin le message du volontaire et ses bienfaits pour les individus et les communautés impliqués et mobilisés dans le processus de leur propre développement;
- ACOPROV devra aider tous les volontaires à être plusieurs acteurs à rêver ensemble du même but: le développement local.

ACOPROV (suite)

- ACOPROV doit permettre aux volontaires de participer à la construction des dispositifs d'intervention publique sociale ou bien encore d'aider le Sénégal à poursuivre sa marche vers le progrès: promotion de la citoyenneté, jonction des droits et des responsabilités, expression des valeurs de civisme, de civilité, de solidarité dans le champ du social, du politique et de l'économique.

ACOPROV (suite et fin)

- ACOPROV vise, d'une manière générale, à appuyer la réalisation des OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement) sur une période de quatre (4) ans (2008-2011) notamment la réalisation de la Maison des Volontaires, projet du Comité National de Coordination et de Promotion des Volontaires (CNCIPV).

Objectifs du Millénaire pour le Développement

- Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sont notamment:
 - La lutte contre la pauvreté,
 - La lutte contre la maladie,
 - La lutte contre la faim,
 - La lutte contre l'analphabétisme,
 - La lutte contre la dégradation de l'environnement,
 - La lutte contre la discrimination à l'égard des femmes.
 - La lutte contre la fracture numérique

OMD (suite et fin)

- Droits de l'homme,
- Bonne Gouvernance,
- Démocratie,
- Prévention des conflits,
- Etablissement de la paix (campagne d'information et de sensibilisation des citoyennes et des citoyens).

Justification du volontariat des séniors

- Besoin urgent du Sénégal de se développer par la valorisation de toutes les potentialités nationales;
- Nombre croissant des séniors en bon état de santé et en toute vigueur;
- Expertise très variée de ces séniors;
- Compétence affûtée par l'expérience et enrichie par la réflexion que permet la distanciation;
- Solidarité agissante, aide mutuelle pour la réalisation d'actions concrètes.

Justification du volontariat des seniors (suite et fin)

- Nécessité de renforcer la solidarité intergénérationnelle en vue de transmettre des valeurs positives (mbaax) de la tradition;
- Valeur thérapeutique de l'action pour les seniors au lieu de la léthargie selon l'adage: «mieux vaut s'user que de se rouiller»;
- Participer au développement durable du Sénégal par une sensibilisation des communautés et ne pas être un poids pour la société;
- Encourager le libre réinvestissement des savoirs acquis au service de la collectivité.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Seydina Issa Laye NDIAYE, Administrateur
Civil, CV3A